

Aménagement de la Promenade du Paillon entre les Traverses de la Bourgada et Jean Monnet Ville de Nice (06)

Annexe 9. Evaluation des incidences Natura 2000





PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées des porteurs de projet :

Nom (personne morale ou physique)	Ville de Nice
Adresse	5 rue de l'hôtel de ville 06364 NICE Cedex 4
Contact	Nicolas ARBONA
Téléphone	04 89 98 11 42
E-mail	nicolas.arbona@ville-nice.fr

Nom du projet : Aménagement de la Promenade du Paillon entre les traverses de la Bourgada et Jean Monnet– Commune de Nice (06)

1.1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Cf. Annexe 1 : Localisation du projet

Cf. Annexe 2 : Plans du projet

- **Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

L'aménagement de la Promenade du Paillon entre la Traverse de la Bourgada et la Traverse Jean Monnet est un projet global de parcs et d'espaces publics regroupant plusieurs opérations :

- La création d'un grand parc urbain de 5,5 ha, avec la plantation de 1 700 arbres, des zones de promenade et de découverte de la faune et la flore, des bassins naturels,
- La requalification de toutes les voiries et espaces publics attenants au parc (rues latérales, rues transversales), sans constructions de routes nouvelles et en prenant en compte le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) prévu par ailleurs et empruntant les voies latérales,
- La requalification/restructuration des équipements publics inclus dans le parc : l'ensemble architectural formé par le Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain, la bibliothèque Louis Nucéra et le parking Promenade des Arts.

L'aménagement de la Promenade du Paillon est la synthèse de plusieurs stratégies d'aménagement engagées par la ville de Nice et la Métropole Nice Côte d'Azur depuis une quinzaine d'années :

Un projet de biodiversité à l'échelle de la ville

- L'aménagement de la Promenade du Paillon vise à déployer vers le Nord la trame verte en cœur de ville,
- La palette végétale est diversifiée et adaptée au climat local.

Un projet culturel et patrimonial en cœur de ville

L'axe paysager du Paillon est aussi un axe stratégique en termes d'équipements publics pour le centre-ville. Le site concentre plusieurs équipements culturels majeurs de la ville.

- Le théâtre National de Nice (TNN) :
 - ✓ Le bâtiment de l'actuel TNN sera démoli préalablement à la réalisation de l'aménagement de la Promenade du Paillon, libérant ainsi une emprise d'environ 3 000m²,
 - ✓ Le théâtre National de Nice (TNN) sera relocalisé, notamment, dans l'ancienne église du couvent des Franciscains, situé dans la vieille ville place St-François fin 2021,
- Les autres équipements sont identifiés par la ville de Nice comme des équipements à valoriser (en termes de fonctions, d'usages, d'architecture), au travers de la réalisation du projet d'aménagement de la Promenade du Paillon qui devra proposer une requalification de ces équipements :
 - ✓ Mise en valeur architecturale et culturelle du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain (MAMAC),
 - ✓ Mise en valeur architecturale et culturelle de la bibliothèque Louis Nucéra,
 - ✓ Requalification du parking Promenade des Arts.

Un projet de développement économique dans le quartier du grand Arénas

L'axe du Paillon est également occupé sur près de 4 ha par le Palais Acropolis.

Ce dernier sera déconstruit en raison de la réalisation programmée du nouveau Palais des Congrès et des Expositions, situé à l'Ouest de la ville, dans le périmètre de la ZAC du Grand Arénas, à proximité de l'aéroport international, du pôle d'échange multimodal de Saint-Augustin et des équipements liés au tourisme d'affaires ; ce qui permettra la libération d'une emprise importante pour la réalisation de l'aménagement de la Promenade du Paillon.

Chiffres clés du projet

SURFACES CREEES

Surface du projet : **98 909 m² soit 9,8 ha**

Linéaire : **1 000 mètres**

Surface du parc : **5,5 ha**

Surface traverses : **0,5 ha**

1700 arbres plantés

► *Un stockage du CO2 par les arbres de l'ordre de 50 tonnes/an*

► *Un havre de fraîcheur lors des fortes chaleurs : -2 à -3°C en température mesurée*

40 000 m² de surfaces *perméables* supplémentaires.

DEMOLITIONS

Surface démolie TNN : environ 3 000 m² soit un poids de matériaux de démolition d'environ **13,000 tonnes**

Surface déconstruite Palais Acropolis : environ 4 ha soit un volume démolit d'environ **90 000 m³**

2000 m² de dalles de marbre du TNN réemployées

L'économie circulaire au centre de la démolition du Palais Acropolis : rédaction des clauses des marchés de travaux intégrant l'économie circulaire ; l'accent sera mis sur le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets

- Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Nice N° Département : 06

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

Le projet se situe à environ :

- 1,5 km à l'Ouest de la ZSC FR9301568, *Corniches de la Riviera*,
- 3,8 km à l'Ouest de la ZSC FR9301996, *Cap Ferrat*,
- 4,6 km à l'Est de la ZSC FR9301569, *Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise*,
- 7,4 km à l'Est de la ZPS FR9312025, *Basse vallée du Var*.

Le site qui sera considéré pour cette évaluation est le plus proche du site du projet : la **FR9301568, Corniches de la Riviera** situé à environ de 1,5 km de la zone d'étude, à l'Ouest.

- Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :

- | | |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

Longueur (si linéaire impacté) :

/

Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.
Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet comprend l'ensemble des réaménagements de voirie et aménagements hydrauliques nécessaires à la gestion des eaux pluviales du projet.

- Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

Durée précise si connue ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input checked="" type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 mois à 1 an | <input type="checkbox"/> > 5 ans |

Période

Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre : les travaux sont prévus pour être réalisés en une seule fois. Un phasage détaillé est en cours de définition.

- **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les aménagements liés à la gestion des eaux pluviales feront l'objet d'un entretien annuel destiné à maintenir leur fonctionnalité dans le temps.

Les aménagements paysagers et les jardins seront entretenus uniquement de façon mécanique, sans usage de produits phytosanitaires.

- **Budget**

Coût global du projet ou coût approximatif : de l'ordre de 107 000 000 € TTC

(cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

1.2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE (CONCERNEE PAR LE PROJET)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Cf. Annexe 3 : Zone d'influence (concernée par le projet)

Rejets dans le milieu aquatique

En phase exploitation, les eaux de ruissellement seront prises en charge par les réseaux actuellement existants. L'augmentation des surfaces d'espaces verts permettra de favoriser l'infiltration des ruissellements sur place et de réduire les ruissellements actuels.

En phase chantier, un réseau d'assainissement provisoire sera créé avec rejet dans le réseau pluvial existant, de manière à n'avoir aucun rejet et aucune pollution du milieu aquatique.

Pistes de chantier, circulation

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

Poussières, vibrations

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

Pollutions possibles

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

Bruits

La zone d'influence est limitée au périmètre du projet et à ses abords immédiats.

Autres incidences

1.3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

- **Protections**

Cf. Annexe 4 : Zonages de protection biologique

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre d'inventaire, de gestion contractuelle ou réglementaire mentionnant des intérêts écologiques. Il faut toutefois signaler la présence éloignée de sites naturels du réseau Natura 2000 et celle plus proche du cours d'eau du Paillon comme élément de la Trame bleue dans le PLUM de la MNCA.

- **Usages**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun**
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle**
- Autre (préciser l'usage) : voiries, parcs et jardins publics, bâtiments.**

Commentaires :

La zone de projet constitue la couverture du Paillon depuis la Traverse Jean Monnet jusqu'à la Traverse de la Bourgada.

Les emprises du projet sont entièrement sur des zones déjà urbanisées : voiries existantes, parcs et jardins publics, bâtiments, parkings.

• Milieux naturels et espèces

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Dans ce formulaire d’évaluation des incidences Natura 2000, seuls les espèces et habitats ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche du site du projet sont pris en compte. La cartographie de localisation ainsi que les photographies du site de l’opération sont présentées en annexe 5. Les cartographies d’enjeux faunistiques et floristiques sont présentées en annexe 6.

Tableau milieux naturels du site Natura 2000 :

Le Formulaire Standard de Données (FSD – mai 2015) du site indique la présence de 13 habitats naturels d’intérêt communautaire inscrits à l’Annexe I de la Directive Habitats – Faune – Flore. Deux d’entre eux sont désignés comme prioritaires par la Directive « Habitats ». Le tableau suivant présente la liste des habitats ayant justifié la désignation de ce site Natura 2000, ainsi que l’estimation de leur taux de recouvrement, telle qu’elle figure dans le FSD et dans le DOCOB du site.

Code EUR	Types d’habitats présents	Superficie en ha (% de la ZSC)	Cochez si présent sur la zone d’étude
1240	Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	8 (0,5 %)	
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,01 (< 0.01%)	
5330	Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	57 (3,54 %)	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d’orchidées remarquables)	30 (1,86 %)	
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero- <i>Brachypodietea</i>	58 (3,6 %)	
7220	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	0,3 (0,02 %)	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	2,3 (0,14 %)	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	52 (3,23 %)	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0 (< 0.01%)	
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	2,5 (0,15 %)	
9320	Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	28 (1,74 %)	
9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	187 (11,62 %)	
9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	157 (9,76 %)	

Tableau espèces faune, flore du site Natura 2000 :

Remplissez en fonction de vos connaissances

Seules les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000 le plus proche (ZPS Basse Vallée du Var) sont reprises ici.

Tableau récapitulatif des espèces faunistiques d'intérêt communautaire de la ZSC

Code EUR	Nom	Cochez si présente sur la zone d'étude	Effectifs	Statut sur la ZSC			
				Résidence	Nicheuse	Hivernante	Étape migratoire
Invertébrés							
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne		Rare			
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier		Très rare			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise		Commune			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée		Rare			
4035	<i>Gortyna borelii lunata</i>	Noctuelle des Peucédans		Très rare			
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		Rare			
Amphibiens							
6211	<i>Speleomantes strinatii</i>	Spélerpès de Strinati		Présente			
Reptiles							
6137	<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe		Présente			
Mammifères							
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		Très rare			
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers		Rare			
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		Très rare			
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin		Très rare			
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées		Très rare			
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin		Très rare			
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe		Rare			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		Rare			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		Très rare			
Flore							
6176	<i>Acis nicaeensis</i>	Nivéole de Nice		Commune			

Nom	Abondance sur le site Natura 2000	Cochez si présente sur la zone d'étude
Flore		
<i>Allium chamaemoly</i>	Présente	
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>	Présente	
<i>Anthyllis barba-jovis</i>	Présente	
<i>Brassica montana</i>	Présente	
<i>Centaurea leucophaea</i> subsp. <i>controversa</i>	Présente	
<i>Ceratonia siliqua</i>	Présente	
<i>Chamaerops humilis</i>	Présente	
<i>Cneorum tricoccon</i>	Présente	
<i>Coronilla valentina</i>	Présente	
<i>Crocus ligusticus</i>	Présente	
<i>Drimia maritima</i>	Présente	
<i>Heteropogon contortus</i>	Présente	
<i>Lavatera maritima</i>	Présente	
<i>Lavatera punctata</i>	Présente	
<i>Ophrys aurelia</i>	Présente	
<i>Picris altissima</i>	Présente	
<i>Romulea columnae</i>	Présente	
<i>Scilla hyacinthoides</i>	Présente	
<i>Securigera securidaca</i>	Présente	
<i>Silene badaroi</i>	Présente	
<i>Sinapis pubescens</i>	Présente	
<i>Stachys ocymastrum</i>	Présente	
<i>Stipa capensis</i>	Présente	

Commentaires sur le patrimoine naturel de la zone d'étude :

Les sessions de terrain réalisées par le groupement d'expert coordonné par Agir Ecologique entre avril et juillet 2021 ont mis en évidence les points suivants :

Habitats

La zone, totalement urbanisée, ne présente aucun habitat sensible au sens du référentiel EUNIS et ne joue qu'un rôle écologique très mineur en termes de biodiversité et de services écosystémiques rendus.

Flore

Malgré une richesse floristique notable en espèces cosmopolites, rudérales, indigènes ou exotiques ainsi qu'un important cortège d'espèces ornementales plantées, aucune espèce végétale à enjeu de conservation ni protégée au niveau national, régional, ou européen n'a été observée sur la zone. Le cortège important d'espèces exotiques envahissantes nécessite cependant qu'une attention spécifique soit portée sur leur traitement pendant les travaux, et sur la nature des futures plantations dans le cadre de la réalisation des futurs espaces verts.

Invertébrés

Les relevés entomologiques et malacologiques ont mis en évidence une très faible diversité d'invertébrés, du fait de l'artificialisation importante des habitats. Parmi les quelques espèces inventoriées, aucune ne constitue un enjeu de conservation particulier.

Amphibiens et Reptiles

Le Paillon dans la zone d'étude est répertorié comme zone humide de type bordure de cours d'eau, d'après l'inventaire zone humide de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le Paillon est toutefois sous couverture au niveau de la zone de projet.

La zone d'étude, très urbaine, ne concerne pas le lit du Paillon et n'est de ce fait pas favorable à la présence d'amphibiens.

Dans le contexte urbain de la zone du projet, seulement deux espèces de reptiles adeptes des zones anthropisées ont été contactées et, que ce soit le Lézard des murailles ou la Tarente de Maurétanie, elles ne présentent aucun enjeu de conservation important.

Oiseaux

Le cortège d'espèces observées est faible en quantité et en diversité principalement en raison du caractère urbain de la zone d'étude. Ce sont essentiellement des espèces communes et ubiquistes des jardins, plutôt anthropophiles et sans enjeu de conservation important (enjeux très faibles à faibles).

Chiroptères et mammifères terrestres

Aucune autre espèce n'a été contactée malgré des habitats paraissant favorables au sein des bâtiments.

Le site d'étude ne présente pas d'enjeux de conservation particuliers pour les chiroptères.

1.4. INCIDENCES DU PROJET

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

La zone d'implantation du projet se trouve en dehors des sites Natura 2000 et relativement éloignée de ces derniers pour avoir un impact, même indirect, sur les habitats ou habitats d'espèces ayant permis leur désignation.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été mis en évidence dans la zone d'étude.

Les aménagements envisagés impacteront uniquement des espaces imperméabilisés (voiries, bâtiments, espaces publics) et espaces verts.

L'impact du projet sur les milieux biologiques floristiques et faunistiques, en termes de destruction ou détérioration de l'habitat est donc considéré comme nul.

Le projet n'aura donc pas d'incidences prévisibles sur les habitats naturels ayant permis la désignation du site Natura 2000 proche.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce à enjeu n'a été contactée au sein de l'aire d'étude. Les cortèges d'espèces inventoriés sont classiques des milieux urbains et sans enjeu particulier.

A noter que des espèces d'oiseaux patrimoniales et/ou communautaires peuvent très ponctuellement survoler le site. Toutefois, le site ne présente actuellement pas les conditions favorables pour les espèces ayant désigné les sites Natura 2000.

Les incidences sur les populations du site Natura 2000 voisin seront donc nulles.

Même en phase chantier, les populations ne devraient pas être perturbées.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Les espèces pressenties ne seront pas perturbées dans leurs fonctions vitales en phase exploitation et ne devraient pas l'être en phase chantier.

Ainsi, l'état de conservation de ces espèces ne sera pas remis en question.

Mesures d'évitement et de réduction retenues

En phase chantier

Pour rappel, au vu des enjeux relativement faibles sur le site du projet, seules des mesures classiques de préservation du patrimoine naturel sont mises en place.

Notamment :

- Le positionnement adapté des emprises travaux et le respect des emprises

Les zones d'installation de chantier (stockage de matériels et d'engins de chantier, base-vie) seront prévues au niveau des surfaces déjà enrobées ou revêtues où aucun enjeu particulier n'a été identifié. Néanmoins, afin de s'assurer de ne pas engendrer d'impact fortuit en dehors des emprises, une limite physique imposée par les glissières devra être respectée.

- L'interdiction de rejet dans le milieu naturel

La présence du fleuve du Paillon en souterrain, ainsi que la mer en aval hydraulique, nécessite de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout rejet dans le milieu naturel. Il est possible de citer, entre autres, la mise en place du kit anti-pollution, le traitement de tous les déchets par des filières adaptées, la récupération des eaux de lessivage de chantier, le nettoyage de la route et des véhicules...

- L'adaptation de la période de démarrage du chantier au calendrier écologique

Globalement, la période de reproduction des oiseaux, des reptiles et des amphibiens s'étale du début du mois de mars à la fin du mois de juillet. Aussi, les travaux en extérieur ne démarreront pas à cette époque de l'année. Ceci permettra ainsi de limiter le risque de destruction d'individus à faible (ou absence) mobilité (œuf, larves, ...).

Pour les oiseaux, cette mesure sera d'autant plus efficace que les espèces concernées sont pour leur grande majorité des espèces migratrices qui passent l'hiver en Afrique, et un démarrage des travaux durant cette période ne les affectera pas.

Une fois débutés en dehors de cette période, les travaux de préparation du terrain peuvent être continués même durant la période de reproduction. En effet, les individus ne s'installeront pas dans le secteur du chantier, du fait des perturbations engendrées.

Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.

A noter qu'une attention particulière sera également portée à la limitation du risque de prolifération des espèces invasives : une veille sera mise en place afin de repérer d'éventuels individus se développant et de pratiquer un arrachage systématique ainsi qu'un isolement dans des sacs en vue d'une destruction dans les plus brefs délais par brûlage. De plus, la réutilisation de la terre sur place sera privilégiée (pas de remblais allochtones).

- L'accompagnement écologique de chantier

Malgré les faibles enjeux, il est essentiel de recourir à un accompagnement écologique lors de la phase de travaux. Cet accompagnement se traduit par une présence régulière de l'assistance écologique à la maîtrise d'ouvrage (sensibilisation du personnel, visites de chantier, participation aux réunions de travail, contrôle extérieur...) qui s'assurera de la bonne mise en œuvre des mesures d'insertion environnementale validées par les services de l'Etat.

L'objectif est de veiller au strict respect des mesures écologiques préconisées lors de la conception du projet et qui seront mises en œuvre en phases préparatoire, chantier voire exploitation.

Du fait de son caractère exclusivement urbain et des faibles surfaces d'habitats concernés, les enjeux attendus sur site étaient à l'origine assez faibles. L'établissement de nombreuses mesures d'atténuation (évitement et réduction) fait qu'aucun impact résiduel significatif ne subsiste, faune et flore comprises.

Les impacts résiduels étant non significatifs, ils ne nécessitent pas d'engagements supplémentaires de la part du maître d'ouvrage. Une stratégie compensatoire n'est pas donc attendue dans le cadre du présent projet.

Néanmoins, la mesure d'accompagnement écologique, ci avant préconisée, peut s'avérer bénéfique pour la biodiversité en veillant à intégrer le projet de la meilleure façon possible dans l'environnement.

Par ailleurs, les travaux importants concernant les démolitions et réhabilitations des bâtiments pourront prendre en compte une période de moindre sensibilité pour la faune.

En phase exploitation

L'essentiel des aménagements à venir consiste à transformer des zones artificialisées et imperméabilisées (bâtiments et voies transversales) en espaces verts et jardins, et à requalifier les constructions existantes dans un objectif d'optimisation des surfaces.

Concernant les aménagements paysagers, certaines préconisations sont nécessaires pour inscrire le site dans son environnement naturel. Elles peuvent s'inspirer du Guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'Eco-vallée (EPA Plaine du Var, 2011), avec notamment les propositions de mise en place de gîtes et murets favorables à la faune locale (oiseaux, reptiles tels que le Lézard des Murailles, et invertébrés).

Le projet prévoit la plantation de près de 1 700 arbres composés d'essences méditerranéennes et forestières, adaptées aux évolutions du climat. Ces aménagements seront accompagnés de pelouses et parterres de fleurs, ainsi que d'arbres fruitiers.

1.5. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

- **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

L'emprise du projet, sur des surfaces déjà artificialisées par l'homme et ne présentant aucun intérêt patrimonial, rend négligeables, voire nulles, les incidences du projet sur le site Natura 2000 le plus proche, la ZSC Corniches de la Riviera.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet **Portail Natura 2000** :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (documents d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la **DREAL** :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** »

1.6. ANNEXES

Annexe 1 : Plan de situation

Annexe 2 : Plans du projet

Annexe 3 : Zone d'influence concernée par le projet

Annexe 4 : Zonages de protection biologique

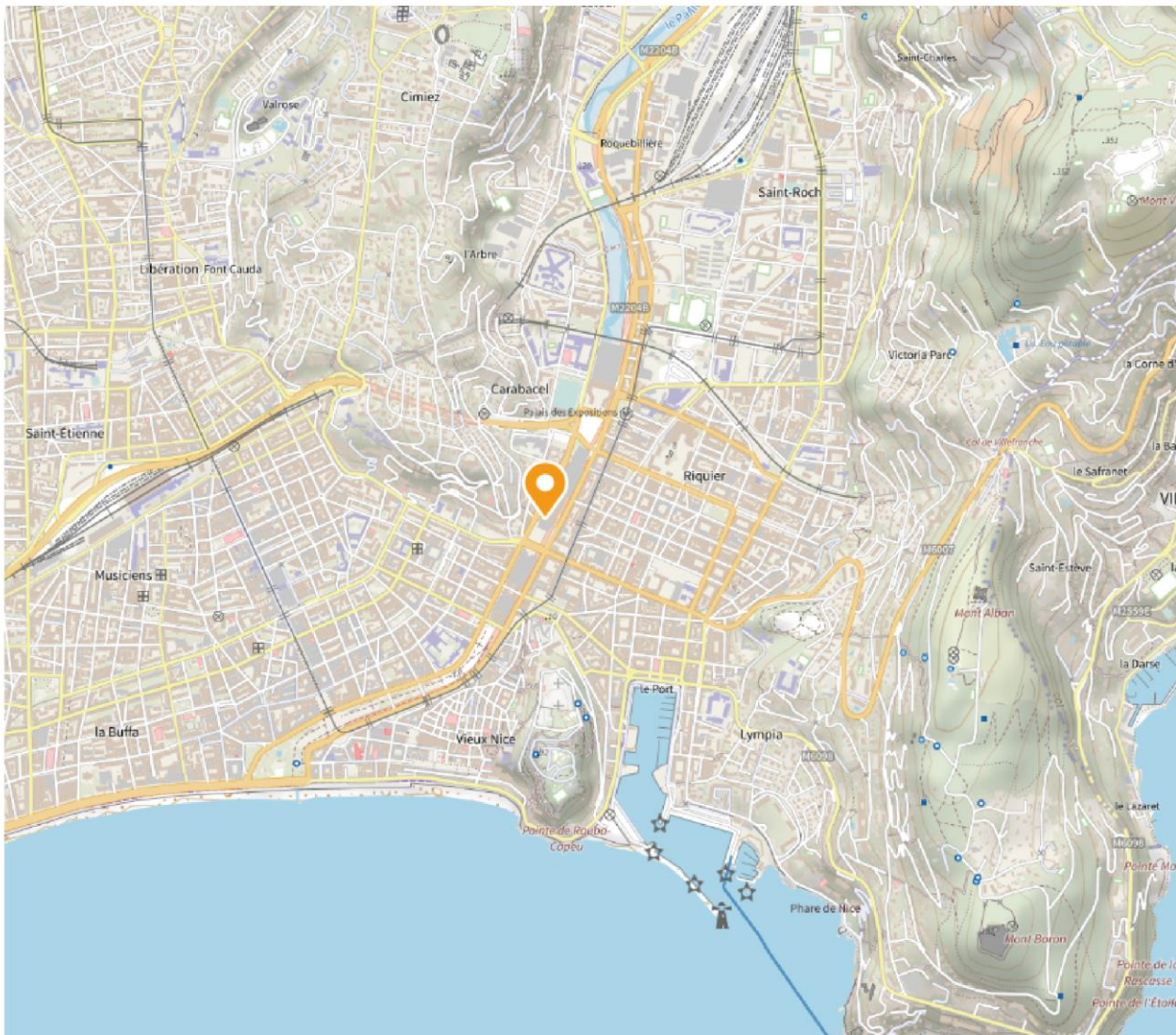
Annexe 5 : Photographies du site actuel

Annexe 6 : Cartographies des enjeux écologiques du secteur (Agir Ecologique, 2021)

Annexe 1 : Plan de situation

Plan de Situation de la Promenade du Paillon

Commune de Nice
Source : Géoportail- échelle : 1/25 000



Vue aérienne de la zone d'étude

Commune de Nice


Source : Géoportail- échelle : 1/7 000

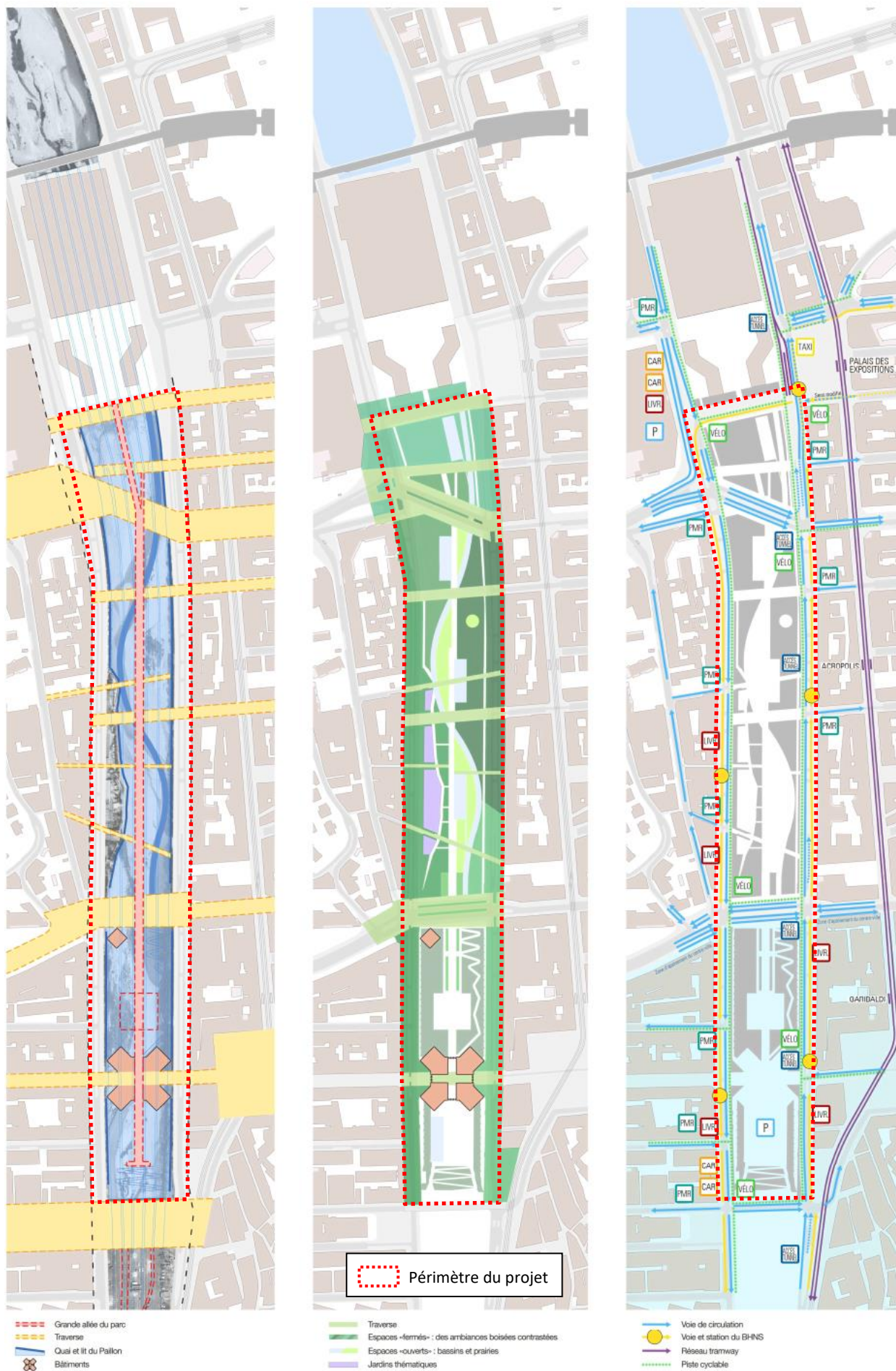


 Périmètre du projet

Annexe 2 : Plans du projet



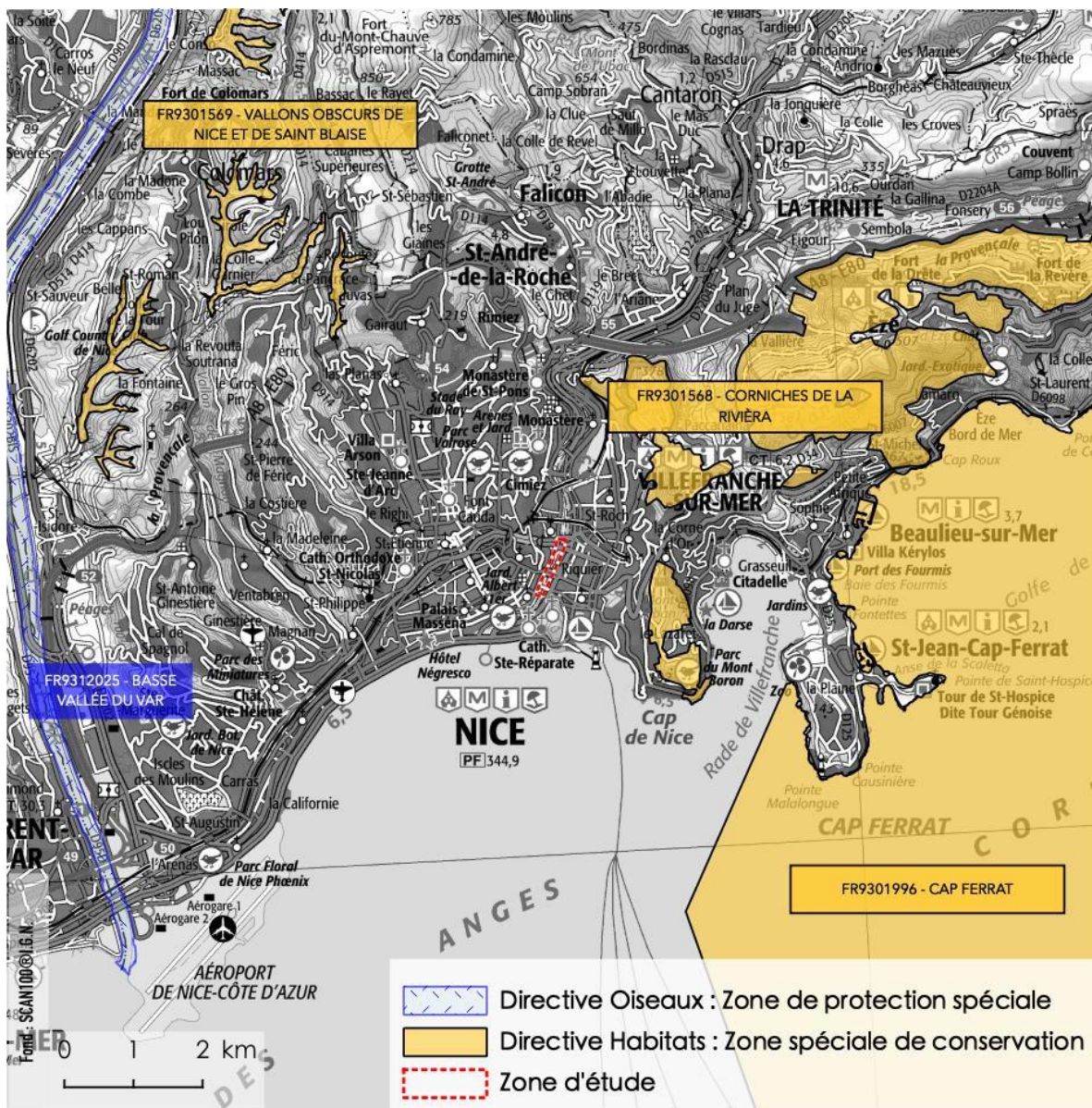
 Périmètre du projet



Annexe 3 : Zone d'influence concernée par le projet



Annexe 4 : Zonages de protection biologique



Annexe 5 : Photographie du site

Plan de localisation des prises de vue

Commune de Nice

Source : Géoportail - échelle : 1/4 700



Zone d'étude



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5

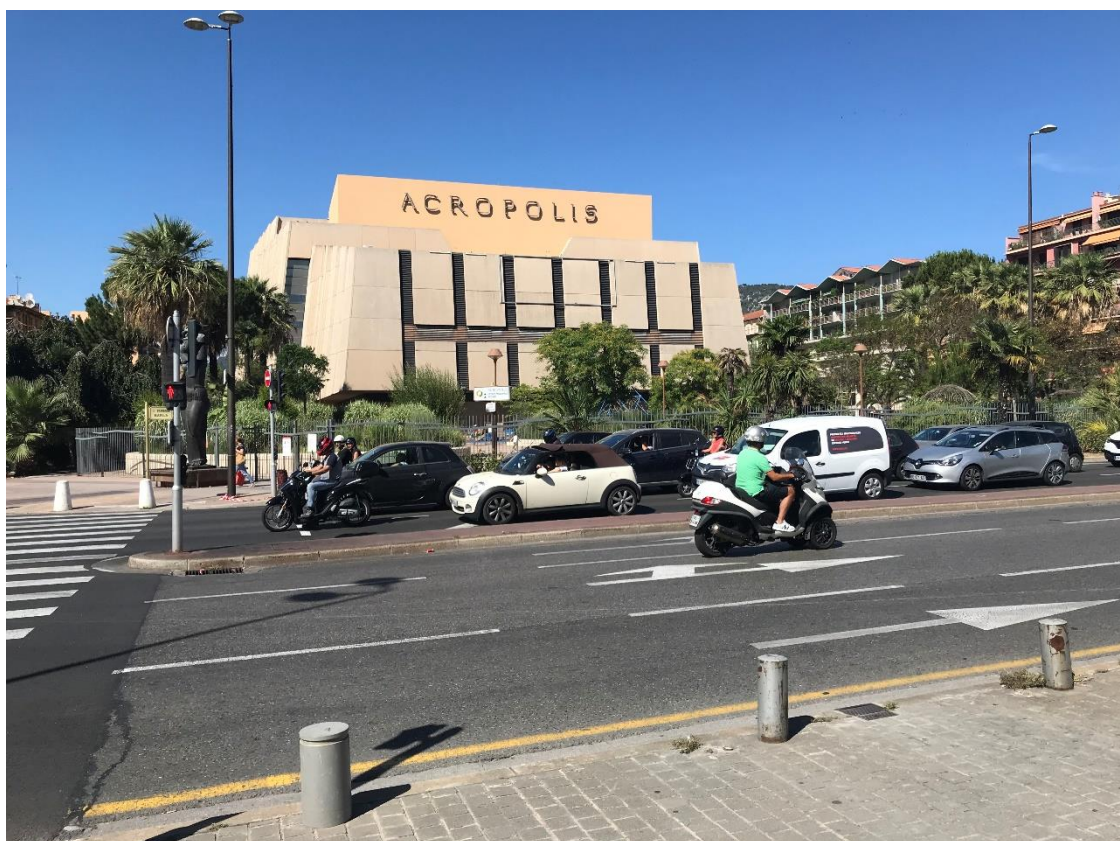


Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9

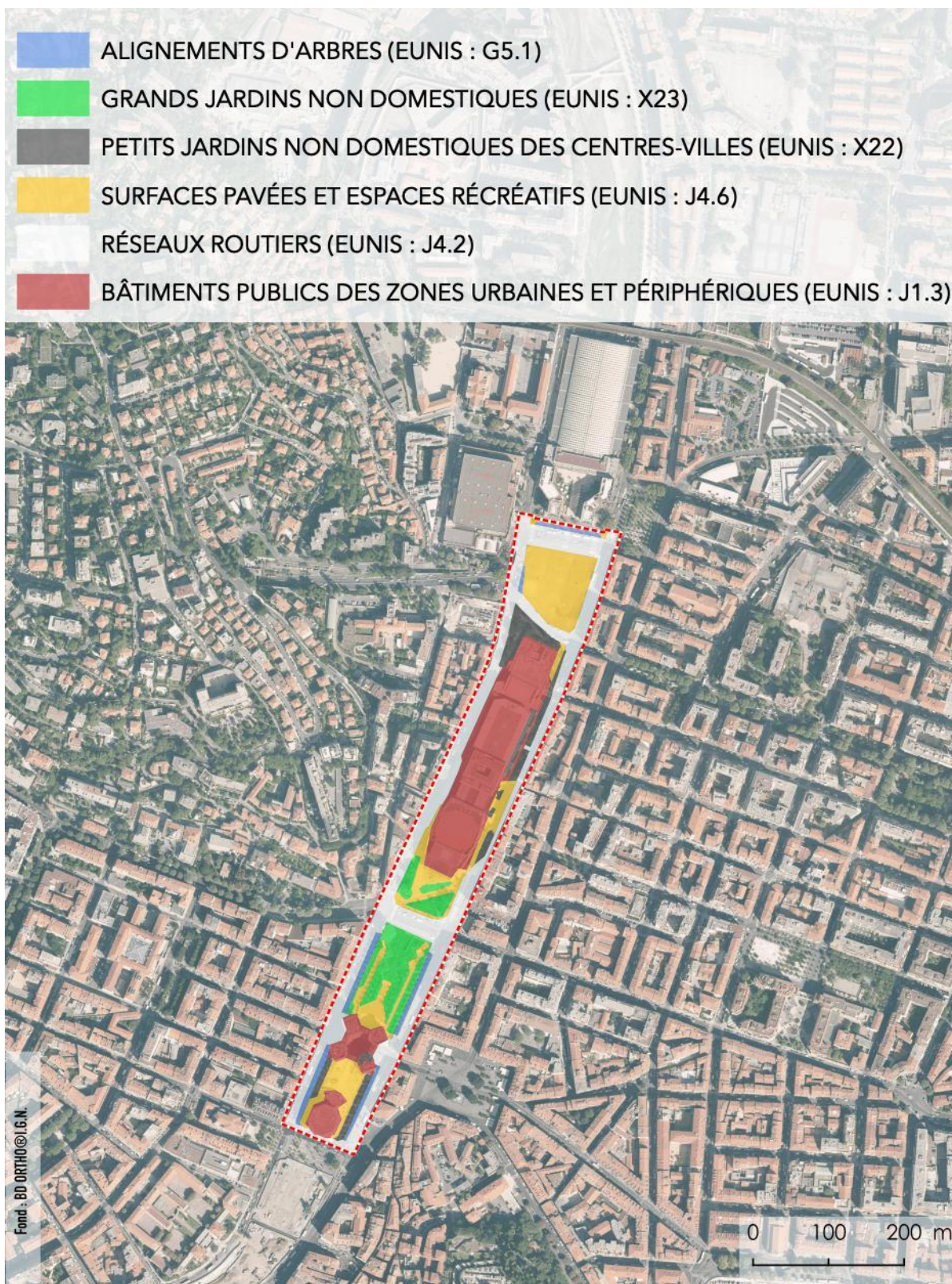


Photo 10

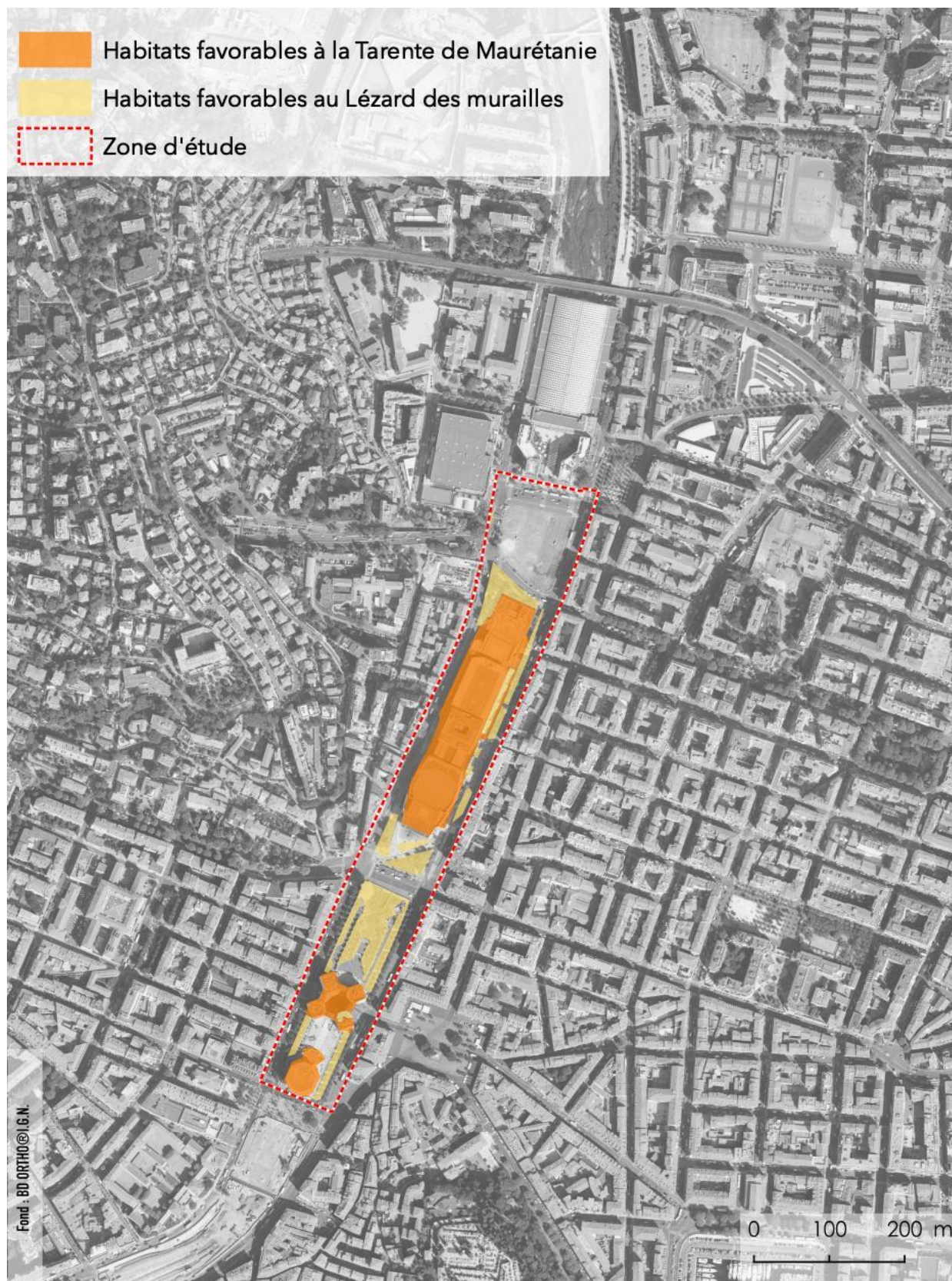


Photo 11

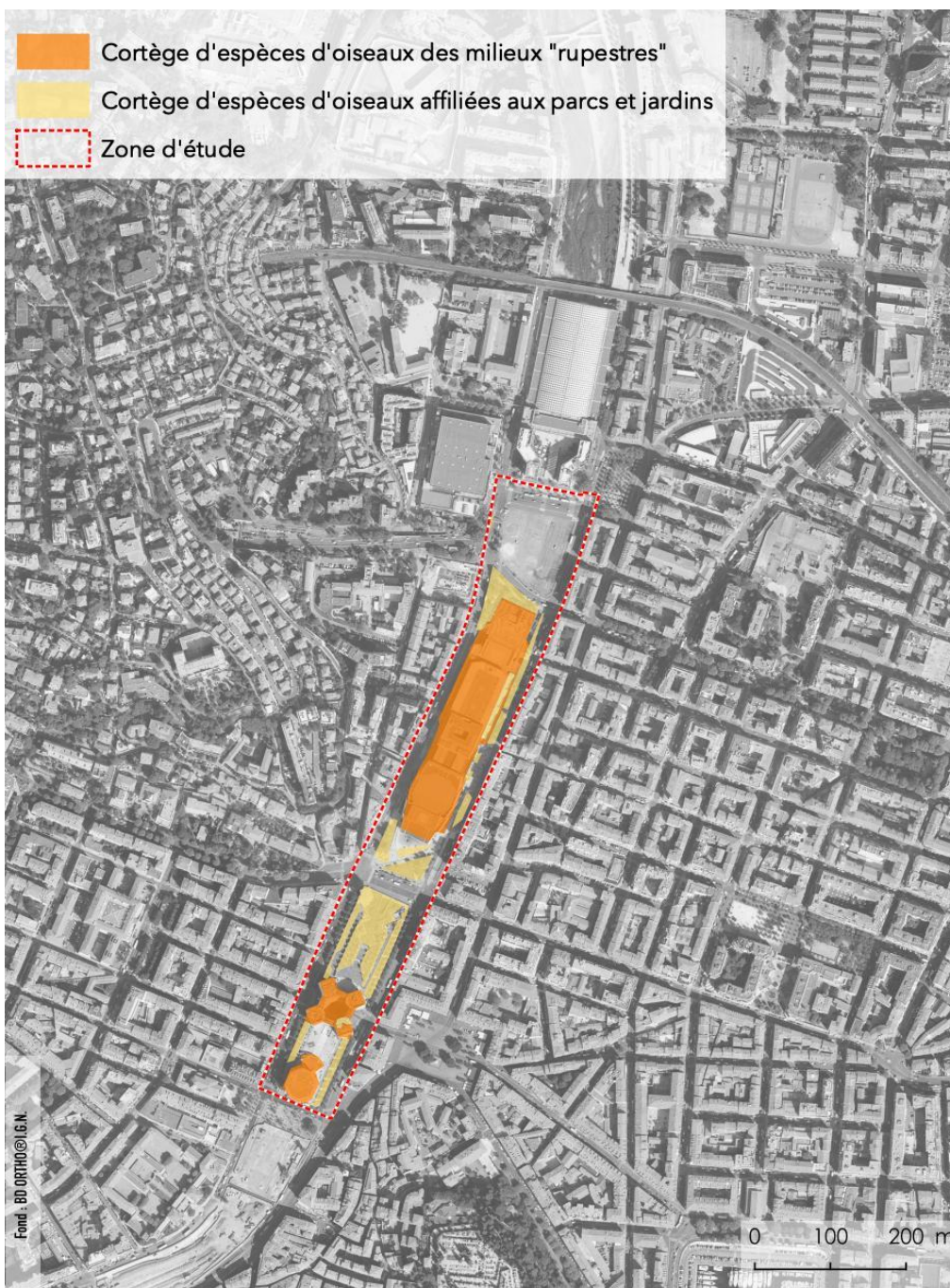
Annexe 6 : Cartographies des enjeux écologiques du secteur (Agir Ecologique, 2021)



Habitats naturels sur la zone

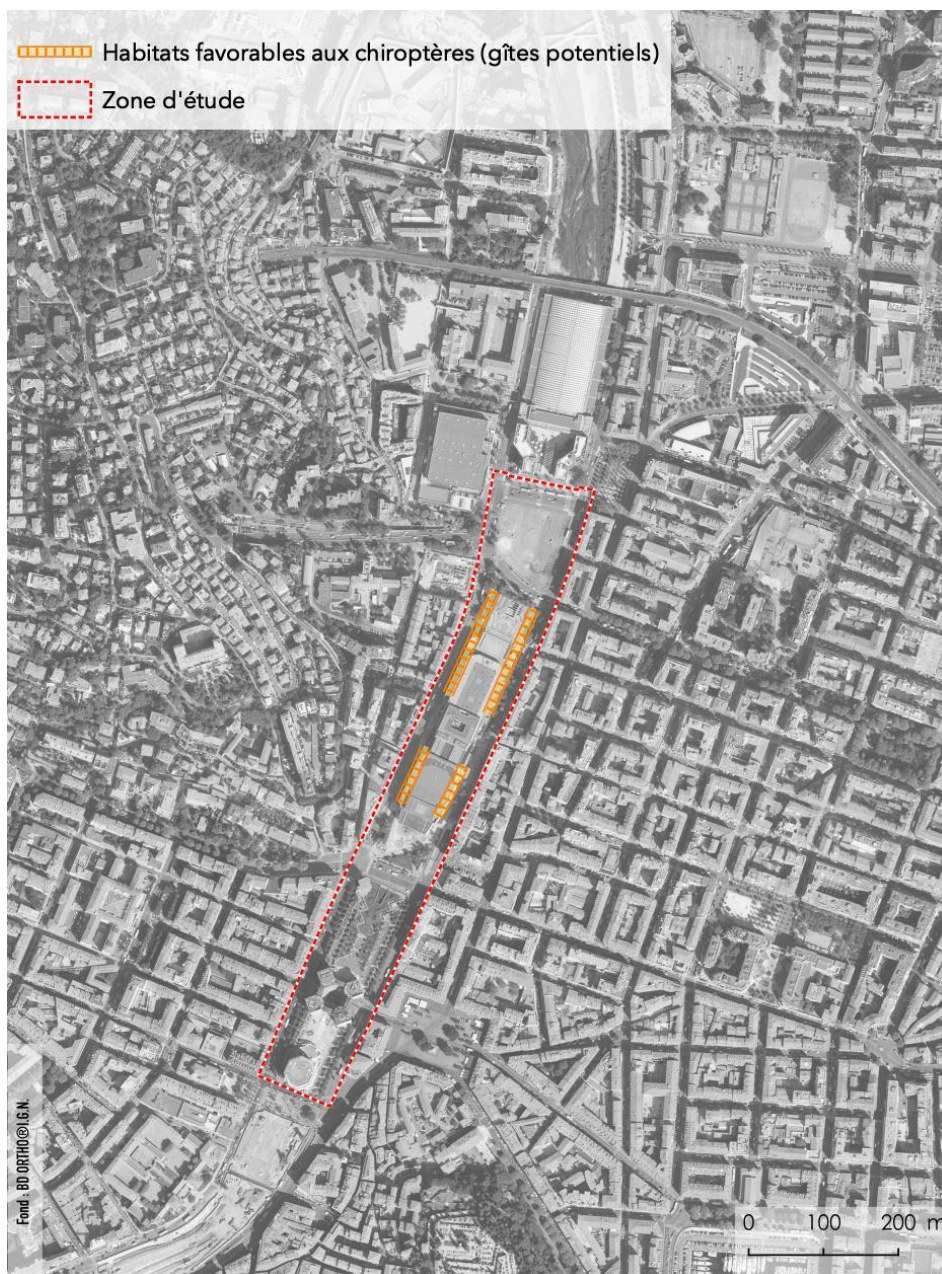


Zones d'habitats d'espèces des reptiles à enjeu de conservation



Zones d'habitats d'espèces des oiseaux à enjeu de conservation

N.B. : les bâtiments peuvent constituer des habitats pour certaines espèces d'affinité rupestre



Zones d'habitats des chauves-souris (présence de gîtes potentiels sur certaines façades des bâtiments)